



## REGLEMENT CONCOURS PHOTO

Hiver 2019 2020

### ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Pays d'Évian Vallée d'Abondance Tourisme, en partenariat avec Les Ambassadeurs du Léman organisent un concours photographique, libre et gratuit. Celui-ci se déroulera uniquement sur Facebook.

**Le concours se déroule du 15 décembre 2019 au 31 mars 2020**

### ARTICLE 2- THÈME

Thématiques : Flocons au pays d'Évian vallée d'Abondance

Les photos seront consultables sur les pages Facebook @paysdevianvalleedabondance et @ambassadeursduleman seront alimentés tout au long de l'hiver.

### ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION - CRITÈRES DE SÉLECTION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous à condition d'être majeur, et à l'exclusion des membres du jury et de leur famille dans la limite d'une seule photo par participant.

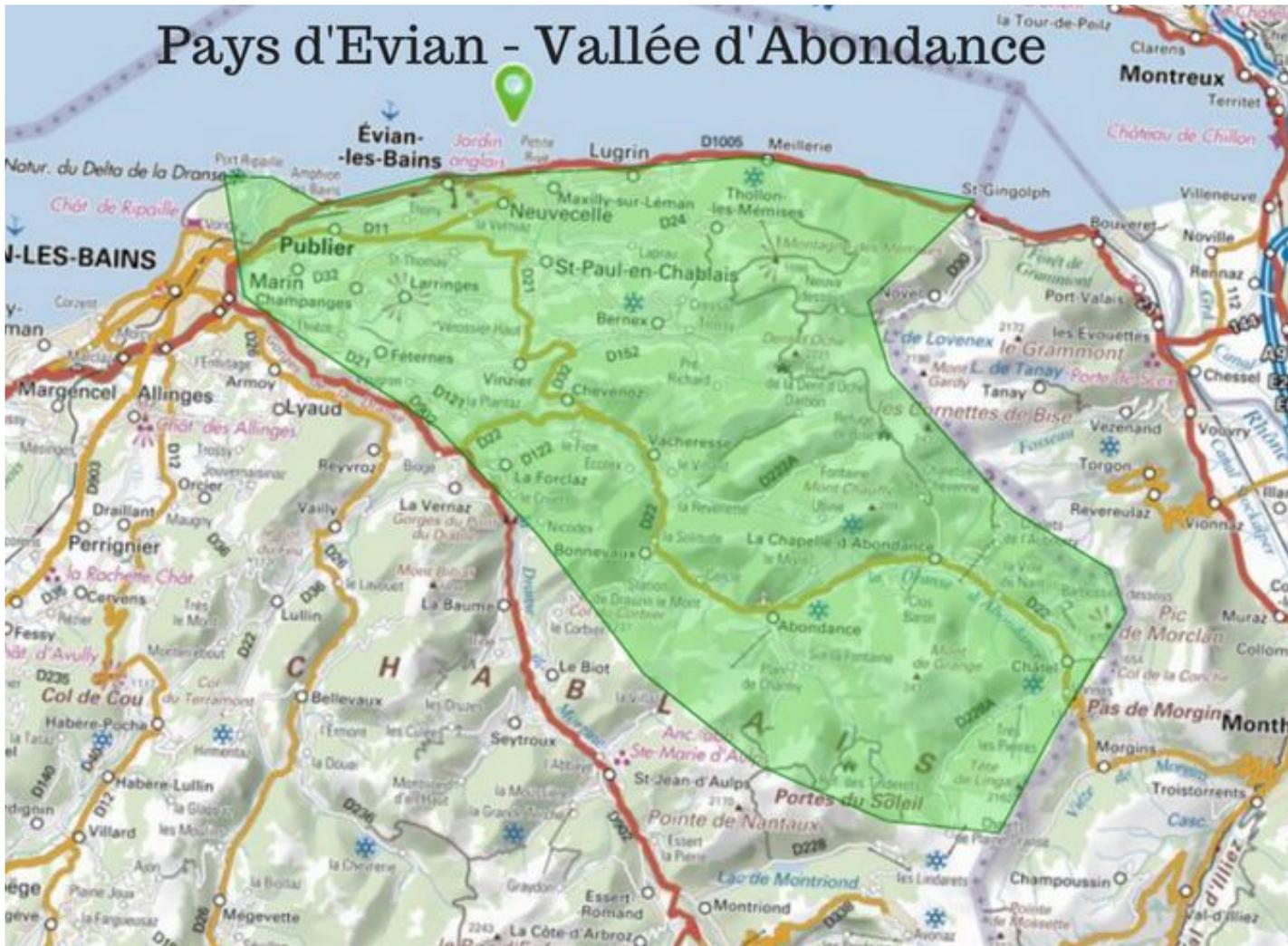
1> Les participants au concours doivent être **dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo**. Aucune image ne sera utilisée hors cadre du concours par les organisateurs sans l'accord de l'auteur.

2> Les photos doivent avoir **été prises durant l'hiver 2019-2020** dans le Pays d'Évian Vallée d'Abondance. **Le lieu de la photo doit être reconnaissable dans le paysage.**

Office de Tourisme du Pays d'Évian Vallée d'Abondance  
851 avenue des Rives du Léman – 74500 Publier  
Tél. +33 (0)4 50 74 57 85

SIRET : 834 097 776 000 19 – Etablissement Public Industriel et Commercial

# Pays d'Evian - Vallée d'Abondance



3> La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à :

[ambassadeursduleman@gmail.com](mailto:ambassadeursduleman@gmail.com)

Le nom du fichier photo devra être sous la forme "nom-prénom.jpg"

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours- photo-nom-prénom »

**Le corps de l'email comprendra impérativement la thématique** ainsi que :

La date et le lieu de la prise de vue

Les nom et prénom du participant

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

L'email du participant

Préciser avec quel matériel la photographie a été réalisée.

4> La taille de la photo devra être suffisamment bonne, 2000x3000px et ou 300DPI minimum les photographies montage ne seront pas acceptées.

Office de Tourisme du Pays d'Evian Vallée d'Abondance

851 avenue des Rives du Léman – 74500 Publier

Tél. +33 (0)4 50 74 57 85

SIRET : 834 097 776 000 19 – Etablissement Public Industriel et Commercial

Les photos peuvent être en noir et blanc ou en couleur. L'auteur de la photo peut laisser sa signature ou copyright sur la photo avec une dimension raisonnable, l'oeuvre devant rester lisible.  
Après un contrôle des règles du présent règlement, la photo sera publiée sur la page Facebook.

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées. Aucune photo envoyée par messenger, ou poster sur le mur facebook ne sera acceptée.

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

#### **ARTICLE 4 : PRIX**

**1<sup>er</sup> prix** -> Un forfait de ski

**2<sup>ème</sup> prix** -> Un forfait de ski

**3<sup>ème</sup> prix** -> Lot de consolation

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

#### **ARTICLE 5 : ANNONCE DES RÉSULTATS**

🏆 En fin de saison un jury élira les plus beaux clichés.

Début avril les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur les pages stations du Pays d'Evian Vallée d'Abondance Tourisme et sur la page des Ambassadeurs du Léman.

Les participants seront classés en deux catégories : La catégorie amateur concerne les Compact, bridge et smartphone et pour les pro : Reflex ou hybride.

#### **ARTICLE 6 : REMISE DES PRIX**

A la fin de la saison d'hiver les gagnants pourront venir retirer leur prix dans l'un des bureaux d'accueil de l'office de tourisme.

Abondance Tourisme

Bernex Tourisme

La Chapelle d'Abondance Tourisme

Publier Amphion Tourisme

Thollon les Mémises Tourisme

#### **ARTICLE 7 : EXPOSITION DES OEUVRES**

Les photographies seront exposées lors d'une exposition durant l'été 2020

A l'issue de l'exposition les auteurs se verront offrir leur photo imprimée en grand format.

Le choix des photos exposées se fera par le jury. 5 à 6 photos par catégorie seront exposées.

Le format sera fonction de la qualité de l'image.

Office de Tourisme du Pays d'Evian Vallée d'Abondance

851 avenue des Rives du Léman – 74500 Publier

Tél. +33 (0)4 50 74 57 85

SIRET : 834 097 776 000 19 – Etablissement Public Industriel et Commercial

## **ARTICLE 8 : COMPOSITION DU JURY**

Il sera constitué d'un photographe professionnel, de deux ou trois représentants photographes des Ambassadeurs du Léman et deux ou trois représentants de l'office de tourisme intercommunal.

## **ARTICLE 9 : EXCLUSIONS**

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

## **ARTICLE 10 : DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

## **ARTICLE 11 : RESPONSABILITES**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure Pays d'Evian Vallée d'Abondance tourisme se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **ARTICLE 12 : OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les participants.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.